



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE SUR LES SALAIRES

Le résultat de la mobilisation chez Wam ? Ce sont nos augmentations !

La mobilisation des salariés de Wam, appuyée par Info'Com-CGT, a porté ses fruits.

A l'issue d'une assemblée générale des salariés, organisée par le comité d'entreprise (CE) et Info'Com-CGT, les salariés ont voté à l'unanimité une journée de grève le 1^{er} décembre 2016.

Le ras-le-bol des salariés de Publicis ne date pas d'aujourd'hui. Les salaires stagnent depuis des années, ce qui signifie une forte baisse de pouvoir d'achat. Les moyens humains et techniques de faire notre travail correctement ne sont plus mis en adéquation avec la charge de travail. Les négociations avec les délégués syndicaux (DS) n'aboutissent qu'à des désaccords. Les CE sont consultés, mais pas entendus.

Mais, pour la première fois chez Publicis, des salariés ne veulent pas se résigner. La solidarité entre collègues, la ligne unitaire que portent le CE et la DS chez Wam a apporté une cohésion et une décision unanime et motivée.

LA CERTITUDE DE NE PAS RÉUSSIR, C'EST DE NE PAS TENTER.

Cette journée de mobilisation a été une réussite pour plusieurs raisons :

- plus de 80 % de grévistes chez Wam,
- mobilisation, soutien et solidarité des DS Info'Com-CGT des différents entités Publicis,
- prise de contact des différents CE de Publicis grâce aux DS Info'Com-CGT,
- communication de soutien et solidarité de l'action Wam par des différents CE de Publicis à la demande d'Info'Com-CGT avec des revendications par entité envoyé aux directions et au DRH du groupe,

– communication groupée des CE de Publicis au DRH du groupe pour demander de vraies négociations toujours à la demande d'Info'Com-CGT.

LES SALARIÉS SCAP VONT BÉNÉFICIER DE LA MOBILISATION DES SALARIÉS DE WAM.

La direction a annoncé lors du comité d'entreprise du 26 janvier 2017 qu'au 1^{er} février :

- les quelques collaborateurs qui avaient récemment évolué dans leurs fonctions bénéficieront d'une mise à niveau de leur rémunération ;
- tous les collaborateurs dont les salaires sont inférieurs à 2 000€ bruts bénéficieront d'une augmentation ;
- nous avons également apporté une attention particulière à ceux qui ont un salaire inférieur à 3 000 €, mais dont les dernières augmentations étaient les plus anciennes. Ils bénéficieront également d'une augmentation ;
- enfin, quelques collaborateurs passeront en CDI.

Ce n'est qu'une petite victoire, bien sûr !

Mais peut-être qu'une prise de conscience est en train d'émerger. Peut-être que de vraies négociations vont émerger sur la politique salariale et sociale ?

TOUS ENSEMBLE, NOUS POUVONS AGIR !
Le fruit de notre travail doit être partagé.
NE LAISSONS PAS ET N'ATTENDONS PAS
QUE D'AUTRES AGISSENT À NOTRE PLACE !

**TOUS ENSEMBLE,
ON EST PLUS FORTS.
SYNDIQUÉZ-VOUS !**

info'com-cgt
la
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

Déléguée syndicale : **Cécile Gréa**
☎ 01 43 31 80 49
✉ infocomcgt.fr
✉ news@infocomcgt.fr
📱 [infocomcgt](https://www.facebook.com/infocomcgt)